

Vais je garder ma maison aprés mon divorce ?

Par damss, le 18/05/2008 à 20:07

bonjour, je vous explique mon probleme:

voila j ai acheter ma maison seul il y a 20 ans et fini de la payer en 1998, en 2000 je me suis marié, nous n avons pas fait de contrat de mariage, et a l heure actuel nous allons divorcé et donc je voudrais savoir si ma maison restera mienne!! merci pour vos réponses

Par Marion2, le 18/05/2008 à 23:54

Dans la mesure où vous avez acheté cette maison et en plus que vous aviez fini de la payer avant votre mariage, cette maison vous revient de plein droit.